



# DÉSORDRES ACOUSTIQUES DANS LES BÂTIMENTS

Les risques et responsabilités des différents acteurs dans le contentieux de la construction

## SMA

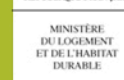
# Les fondements de responsabilité

## Bertrand LOTTE

**21**  
SEPTEMBRE  
2016

**Maison des Travaux Publics**

3, rue de Berri - 75008 Paris





## Le texte fondateur



- L' article L 111.11 du Code de la Construction et de l' Habitation :
  - Il définit une responsabilité contractuelle



## les fondements juridiques



- Mais la jurisprudence a accepté que soit aussi engagée la décennale des intervenants :
  - Coexistence de deux responsabilités différentes et de durée différente.



## Les fondements juridiques



- Attention, l' article L 111.11 du CCH ne vise que la construction de bâtiment d' habitation, et ne vise pas
- le respect des exigences minimales vs des engagements contractuels éventuels.

Bertrand LOTTE



## Les acteurs concernés



- Le promoteur
- Les locateurs d'ouvrage
- Les sous-traitants
- Le fabricant